

Je suis tout à fait d'accord avec la disposition actuelle de la loi qui exige d'un magistrat qu'il réside dans la région. Quiconque fait partie d'un tribunal territorial devrait être un habitant de l'endroit et connaître les conditions qui existent dans cette partie du pays. De fait, un Esquimau commettant un acte qui, dans cette partie-ci du pays semblerait criminel et extrêmement grave, se ferait juger tout autrement par quelqu'un qui vit dans les Territoires et qui connaît la philosophie, le mode de vie et la façon de penser d'un Esquimau.

Encore une fois, je félicite le ministre de tout ce qui se fait dans la voie d'une autonomie grandissante en faveur des Territoires du Nord-Ouest, et pour tout ce qui assure une manière plus indépendante et plus démocratique de traiter les affaires de ces Territoires, tant du point de vue politique que judiciaire. Je l'exhorte à étudier sérieusement les propositions que j'ai formulées à propos de la mise sur pied d'un tribunal territorial d'appel, et de l'accroissement, de façon générale, de l'indépendance et de l'autonomie des tribunaux territoriaux.

Je ne sais si, à cette étape-ci de la discussion, il serait dans l'ordre que je parle des aspects administratifs du ministère, de sorte que je vais m'en abstenir. S'il est possible que je le fasse à l'étape de la deuxième lecture du bill, je le ferai.

M. Herridge: Monsieur le président, j'aimerais dire quelques mots en ce moment, simplement pour dire que ce groupe-ci favorise le principe de la résolution à l'étude, étant donné qu'il nous paraît caractéristique d'un autre pas en avant dans la voie de l'évolution des méthodes démocratiques dans l'administration des Territoires du Nord-Ouest.

Avant de continuer mon discours, je tiens à dire que c'est toujours avec beaucoup d'intérêt que j'écoute l'homme que nous nous plaisons à appeler l'avocat de l'Arctique, c'est-à-dire l'honorable député de Mackenzie River. On voit qu'il connaît bien la situation de ses commettants, et à l'occasion, comme les honorables députés s'en rendent compte, il sait plaider sa cause par un langage et par des actes hauts en couleur.

Toutefois, nous attendrons de voir les détails du bill avant d'en dire davantage. J'aimerais poser une ou deux questions au ministre. Les modifications qu'on propose s'inspirent-elles de recommandations formulées par des organismes ou des individus des Territoires du Nord-Ouest? Si oui, depuis combien de temps ces organismes et ces individus réclament-ils les modifications proposées dans cette résolution?

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Monsieur le président, je regrette que l'honorable député de Mackenzie River soit sorti, car j'ai

[M. Hardie.]

merais répondre en quelques mots à ce qu'il vient de dire. Je répondrai d'abord au député de Kootenay-Ouest.

Comme je l'ai dit au début de mon discours, les modifications dont il s'agit se rapprochent beaucoup des modifications apportées l'an dernier à la loi sur le Yukon. Même si elles peuvent paraître secondaires à certains d'entre nous, elles représentent pour la population du Nord et pour l'Administration une sorte de conquête. Qui donc fait ces instances? D'habitude, elles viennent de l'Administration du territoire du Yukon ou des Territoires du Nord-Ouest. Nous tâchons d'y donner suite le plus rapidement possible, et je crois que c'est ce qu'on fait à l'égard de presque tout ce que renferment ces amendements à l'heure actuelle.

L'honorable député de Mackenzie River a autant de difficulté à décrire le système judiciaire dans le Nord que j'en aurais moi-même. Pour calmer ses appréhensions, je lui dirai que des dispositions ont été prises à la suite des instances qui m'ont été faites l'année dernière, pour qu'une étude soit faite du système judiciaire du Nord, non dans le but d'y apporter des changements révolutionnaires, mais de l'étudier sous un point de vue pratique, comme le propose l'honorable député, et en tenant compte aussi du programme de transition à long terme visant à accorder graduellement une autonomie plus étendue dans les domaines politique, administratif et judiciaire. Je crois que le ministre de la Justice et un autre rencontreront des gens du Nord et discuteront cette question cet été; je crois être en mesure d'affirmer à l'honorable député que c'est ce à quoi nous songeons. Il peut sembler à certains membres du comité que nous agissons plutôt lentement à cet égard, mais, quand il s'agit de l'administration de la justice, les gens du Nord ne peuvent guère nous aider, étant donné qu'ils n'ont pas l'expérience, comme moi-même et l'honorable député de Mackenzie River, de son administration ailleurs.

C'est pourquoi, nous devons peut-être agir plus lentement qu'on le demande; toutefois, la question fait actuellement l'objet d'un examen. L'honorable député se rend compte que les choses ne peuvent aller très vite parce qu'on n'effectue pas le voyage du jour au lendemain. Il faut attendre l'occasion. J'espère que ces observations mettront à l'aise l'honorable député de Mackenzie-River.

M. Hardie: Je remercie le ministre de sa déclaration. Nous savons qu'il a la sympathie de la population et, certes, il essaie de faire quelque chose pour favoriser une plus grande autonomie. Je le remercie de me rassurer.

M. Godin: Je veux faire quelques observations sur le projet de résolution. Je le fais